



INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

EAUX ET ENVIRONNEMENT

Politiques publiques d'aménagement et de développement

Définition : Pilote et exerce une mission de police environnementale auprès des établissements classés pour la protection de l'environnement, visant à prévenir et réduire les dangers, les nuisances et les pollutions liés à certaines activités économiques afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique

AUTRES APPELLATIONS :

- Inspecteur ICPE

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Mise en œuvre de la politique en matière d'installation classée
- Instruction de dossiers d'autorisation
- Suivi et contrôle des installations classées
- Suivi et instruction des plaintes
- Expertise auprès des partenaires, des exploitants et du public

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES :

Participation à l'élaboration de la politique publique en matière d'installation classée

FACTEURS D'ÉVOLUTION :

- Evolutions des technologies
- Evolutions réglementaires
- Evolutions des risques et menaces sur l'environnement

CONDITIONS D'ACCÈS :

Concours externe et interne avec conditions de diplômes

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

Agent assermenté
Utilisation de matériels spécifiques (sonomètre, kit d'analyse, etc.)
Environnement à risques potentiels

COMPÉTENCES

Savoir-Faire

Savoirs

○ MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'INSTALLATION CLASSÉE

- Etablir un diagnostic de la situation des ICPE et des points à améliorer
- Participer à la définition de la politique à mener en terme d'objectifs, d'actions, de moyens et d'indicateurs
- Etablir et coordonner la mise en œuvre des plans d'action, évaluer la performance de la politique engagée
- Adapter et faire évoluer la politique en fonction des résultats obtenus et des contraintes ou évolutions réglementaires
- Définir et mettre en œuvre des plans de contrôle et de surveillance au niveau local
- Analyser les risques et sélectionner les cibles
- Apporter une expertise aux décideurs
- Etablir des notes, rapports et bilans
- Conduire une équipe technique et la former le cas échéant
- Contribuer à l'évaluation et à l'évolution du cadre réglementaire

- Connaissance de l'environnement institutionnel, politique et économique
- Gestion de projet
- Maîtrise de sciences et techniques de l'ingénieur liées au domaine environnemental (eau, air, sol, déchets, assainissement, santé, bruit, milieu naturel, processus de fabrication) et de la sécurité (risques naturels et technologiques)
- Haut niveau d'expertise en techniques d'analyse et de diagnostic
- Maîtrise de la réglementation applicable (code de l'environnement, nomenclature des installations classées)

Savoir-Faire

Savoirs

INSTRUCTION DE DOSSIERS D'AUTORISATION

- Instruire la demande d'autorisation, de modification, de cessation d'activité et proposer des prescriptions de fonctionnement
 - Procéder à une analyse critique du dossier présenté: évaluer la pertinence du projet, comprendre le fonctionnement de l'établissement, identifier les risques environnementaux et sécuritaires des systèmes de production étudiés, apprécier les choix des pétitionnaires et leurs justifications
 - Organiser la concertation avec les différents services et parties prenantes pouvant contribuer à l'expression de la décision et réaliser une synthèse dans le sens de l'intérêt général
 - Organiser les consultations publiques et administratives nécessaires
 - Réaliser les enquêtes spécialisées indispensables à l'instruction du dossier
 - Rédiger les projets d'arrêtés d'autorisation et notifier les décisions favorables ou défavorables
- Rédaction des actes administratifs
 - Maîtrise des méthodologies d'identification, de gestion des risques et des aléas, méthodologies de prévision
 - Maîtrise des techniques de contrôle, d'enquête ou d'audit
 - Techniques de vulgarisation
 - Procédures et circuits d'instruction des dossiers

SUIVI ET CONTRÔLE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

- Réaliser des visites d'inspection programmées ou inopinées : vérifier notamment le respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation, effectuer un contrôle sur place et sur pièce, des locaux, équipements, organisations, processus, marchandises, etc.
 - Contrôler la maîtrise par l'exploitant des impacts environnementaux de ses installations et des risques pour la santé et la sécurité des riverains
 - Rédiger des procès verbaux de constat ou rapports de mission et gérer les suites administratives ou pénales
 - Apporter son concours aux sollicitations des autorités judiciaires (lutte contre les fraudes et enquêtes judiciaires)
- Pluridisciplinarité scientifique : solides connaissances en génie des procédés de fabrication et de dépollution, chimie des substances polluantes, des sciences de la vie
 - Techniques de médiation

SUIVI ET INSTRUCTION DES PLAINTES

- Gérer les plaintes (pollution et nuisances) : contrôles sur le terrain et gestion des suites administratives ou pénales
 - Contribuer au règlement des contentieux par voie administrative, transactionnelle ou judiciaire
- Très bonnes connaissances en droit administratif, civil et pénal

EXPERTISE AUPRÈS DES PARTENAIRES, DES EXPLOITANTS ET DU PUBLIC

- Conseiller et assister les usagers en matière d'installation classée
 - Délivrer des avis techniques
 - Apporter une expertise dans le cadre d'instances, commissions et groupes de travail divers
- Organisation et fonctionnement de l'administration de la Polynésie française
 - Techniques d'écoute active
 - Gestion de conflits
 - Conduite de réunion

